



Assemblée générale

Distr. générale
22 mars 2016
Français
Original : espagnol

Soixante-dixième session

Point 46 de l'ordre du jour

Question des îles Falkland (Malvinas)**Note verbale datée du 11 mars 2016, adressée
au Secrétaire général par la Mission permanente
de la République dominicaine auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

La République dominicaine, qui assure la présidence par intérim de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), présente, par l'intermédiaire de sa Mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies, ses compliments au Secrétaire général et a l'honneur de l'informer que la CELAC a tenu son quatrième Sommet les 26 et 27 janvier 2016 à Quito. À cette occasion, les chefs d'État et de gouvernement d'Amérique latine et des Caraïbes ont adopté une déclaration spéciale sur la question des îles Malvinas, question à laquelle est également consacré le paragraphe 75 de la Déclaration politique de Quito – Milieu du monde.

Au paragraphe susmentionné de ladite déclaration politique, les chefs d'État et de gouvernement de la CELAC ont décidé de :

« Réaffirmer le soutien indéfectible des pays de la région aux droits légitimes de la République argentine dans le conflit de souveraineté dont font l'objet les îles Malvinas, Géorgie du Sud et Sandwich du Sud et les zones maritimes environnantes, ainsi que leur souhait de voir ce conflit réglé par des voies pacifiques et par la négociation, conformément aux dispositions de la résolution 31/49 de l'Assemblée générale des Nations Unies ».

Les chefs d'État et de gouvernement de la CELAC ont également adopté la Déclaration spéciale sur la question des îles Malvinas, jointe à la présente lettre (voir annexe).

La Mission permanente de la République dominicaine auprès de l'Organisation des Nations Unies vous serait reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note verbale et de son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre du point 46 de l'ordre du jour.



**Annexe à la note verbale datée du 11 mars 2016
adressée au Secrétaire général par la Mission
permanente de la République dominicaine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol et anglais]

Déclaration spéciale sur la question des îles Malvinas

Les chefs d'État et de gouvernement d'Amérique latine et des Caraïbes, réunis à Quito à l'occasion du quatrième Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), le 27 janvier 2016 :

1. Réaffirment leur soutien indéfectible aux droits légitimes de la République argentine dans le conflit de souveraineté dont font l'objet les îles Malvinas, Géorgie du Sud et Sandwich du Sud et les zones maritimes environnantes, et le souhait des pays de la région de voir les Gouvernements argentin et britannique reprendre leurs négociations afin de trouver au plus tôt une solution pacifique et définitive à ce conflit, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies, notamment sa résolution 2065 (XX), ainsi qu'aux résolutions de l'Organisation des États américains, comme ils l'avaient déjà fait dans des déclarations du Groupe de Rio et du Sommet des États d'Amérique latine et des Caraïbes, en particulier celle issue du Sommet de l'unité, tenu sur la Riviera Maya (Mexique) le 23 février 2010, textes qui font partie du patrimoine historique de la CELAC;

2. Se félicitent qu'une nouvelle démarche soit engagée auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour lui demander de redoubler d'efforts pour faire reprendre les négociations visant à parvenir dans les meilleurs délais à un règlement pacifique du conflit en question, dans le cadre de la mission de bons offices que lui a confiée l'Assemblée générale dans plusieurs résolutions, et de les informer des progrès accomplis dans l'exécution de cette mission;

3. Réaffirment qu'il importe de respecter les dispositions de la résolution 31/49 de l'Assemblée générale, qui fait appel aux deux parties pour qu'elles s'abstiennent de prendre des décisions impliquant le recours à des modifications unilatérales de la situation pendant que les îles Malvinas, Géorgie du Sud et Sandwich du Sud et les zones maritimes environnantes passent par le processus recommandé par l'Assemblée générale;

4. Soulignent l'attitude constructive et la bonne volonté dont le Gouvernement argentin fait preuve en permanence pour parvenir, par la voie de la négociation, à un règlement pacifique et définitif de cette situation coloniale anachronique sur le sol américain.

Quito, le 27 janvier 2016